

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	69 (1989)
Heft:	3
 Artikel:	Les banques suisses face à l'intégration européenne
Autor:	Jenny, Klaus
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-887194

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les banques suisses face à l'intégration européenne

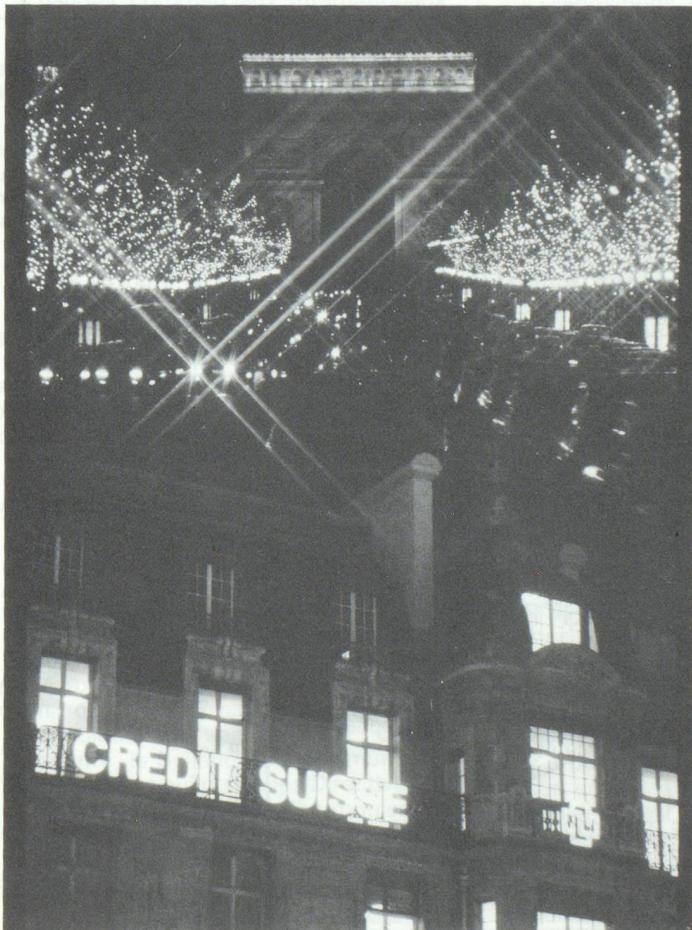
Klaus Jenny,
*Membre de la Direction générale
du Crédit Suisse, Zurich*

Quelles chances et quels risques les établissements financiers helvétiques voient-ils dans le Grand Marché unique ? Il n'est pas aisément de répondre à cette question dans la mesure où peu de nouvelles directives communautaires sont fixées de manière définitive. Essayons toutefois de nous livrer à une analyse prospective sur la base des informations actuellement disponibles.

L'accès des établissements financiers helvétiques aux pays de la Communauté sera facilité. Dès 1992, ils pourront étendre leurs activités depuis une filiale établie dans un pays de la CE, à tous les autres États-membres sans autorisation supplémentaire, soit en y ouvrant des succursales, soit en offrant des services transfrontaliers. Toutefois, la réciprocité à tous les États-membres de la Communauté devra être accordée. Cela ne devrait pas poser de problèmes à la Suisse dans la mesure où elle pratique une politique traditionnellement libérale en matière d'admission et que les banques de presque tous les pays de la Communauté sont déjà représentées dans la Confédération.

Ainsi, les établissements bancaires helvétiques ne serviront plus leur clientèle communautaire uniquement depuis la Suisse, mais pourront agir directement sur place. Ils seront en outre mieux à même de soutenir efficacement, dans toutes les questions financières, les entreprises suisses qui désirent être actives sur le Grand Marché européen ; cela est valable notamment pour les nombreuses petites et moyennes entreprises qui dépendent de leurs exportations et qui seront particulièrement touchées par leur nouvel environnement. Enfin, de nombreux clients potentiels sis dans la Communauté pourraient souhaiter, sans abandonner leur banque habituelle, pouvoir bénéficier des conseils d'une institution financière innovatrice, forte d'une longue expérience internationale. Ceci est particulièrement valable lorsque

quasiment toutes les affaires peuvent être traitées sous un même toit, une spécialité des banques suisses universelles.



*Siège du
Crédit Suisse
(France)
à Paris*

La libéralisation des marchés financiers intensifiera la concurrence dans les affaires bancaires. Les banques suisses seront également touchées. Les établissements financiers de la Communauté seront des concurrents sérieux non seulement au sein de la Communauté mais également sur des marchés tiers. Et cette concurrence conduira nécessairement à une concentration accrue et à des regroupements dans le secteur financier, comme probablement dans toutes les branches de l'économie. Il faudra s'attendre à une augmentation des associations et des coopérations, mais aussi à un accroissement de reprises volontaires ou inamicales. Ce qui ouvre de nouvelles perspectives aux affaires de « mergers and acquisitions ».

La réponse des banques suisses au défi du Grand Marché intérieur sera différente d'un institut à l'autre. Les établissements de moindre dimension, à vocation essentiellement régionale, renonceront probablement à une implantation sur le territoire communautaire. D'autres banques continueront à offrir des services spécialisés depuis la Suisse, par exemple en matière de conseils en placement ou de gestion de fortune. Car le durcissement de la concurrence et la concentration évoqués précédemment ne signifient nullement que les petites et moyennes

banques ainsi que les instituts spécialisés et de haute qualité seront dépourvus de chances. Ils continueront à jouer un rôle non négligeable dans le secteur financier dans la mesure où ils disposent de bases solides. D'autres établissements devront rechercher l'appui de partenaires plus importants disposant de moyens financiers conséquents. Quant aux grandes banques suisses, elles n'ont pas le choix : si elles entendent conserver et consolider leur position sur le plan international, elles devront élargir leurs activités au sein de la Communauté.

Du point de vue stratégique, deux questions essentielles se posent ici : où s'implanter et quels services offrir ? Les analyses de potentiel pourraient amener à renforcer la présence en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Luxembourg, à s'étendre en France et à s'installer en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas. Quant à la palette des produits, elle devrait, en principe, inclure tous les services d'une banque universelle, sans toutefois se lancer dans les affaires de masse dominées par les banques indigènes.

Ces quelques considérations montrent qu'un gros travail attend les banques suisses à vocation interna-

tionale, mais que de grandes chances se présentent aussi à elles. Mais alors, comment évaluer l'avenir de la place financière suisse ? Car, s'il est vrai que les grandes banques suisses sont un puissant moteur pour notre place financière, elles ne peuvent lui être assimilées, vu leur implantation sur les marchés mondiaux. Si les conditions-cadres, dans lesquelles elles travaillent, devenaient défavorables, elles auraient toujours la possibilité de déplacer des centres d'intérêt à l'étranger.

... « Quant aux grandes banques suisses, elles n'ont pas le choix... elles devront élargir leurs activités au sein de la Communauté. »

En conclusion, pour les banques suisses à vocation internationale, l'Europe de 1992 offre plus de chances qu'elle ne présente de risques. Il serait toutefois imprudent de sous-estimer les mesures d'adaptation nécessaires. Il convient, dès maintenant, de faire des choix stratégiques, de développer l'in-

formatique et de vouer toute l'attention au recrutement et à la formation du personnel de haute qualité. Et comme les conditions de concurrence vont se durcir, il faut sans plus attendre dépister et exploiter toutes les chances de réduire les coûts et d'accroître les revenus. Plutôt défensives seront les mesures prises pour pallier aux risques et conjurer les dangers, et résolument offensives lorsqu'il s'agira de développer de nouveaux produits et de nouveaux services créateurs de valeur ajoutée.

Le programme de la CE ne met pas forcément la place financière suisse en péril. Mais certaines mesures doivent être prises afin de lui conserver son importance. C'est avec elles d'abord qu'il incombe de réagir. Il faut secouer les rêveurs. On sait que le confort douillet des cartels perdra beaucoup de sa douceur. La place financière a ensuite besoin d'un sérieux coup de pouce des autorités. De leur côté, les banques feront tout ce qu'il faut pour être bien armées face aux systèmes du Grand Marché européen et de la restructuration du système bancaire international. De son côté, le Crédit Suisse entend bien, à l'avenir aussi, rester dans le petit cercle des banques véritablement universelles. ■

INDUSTRIELS !

INSTALLEZ VOTRE ENTREPRISE
DANS LE CANTON DE VAUD ENTRE
LES LACS LÉMAN ET DE NEUCHÂTEL.

CONFIEZ VOTRE ÉTUDE À L'OVCI
SPÉCIALISTE EN IMPLANTATIONS
NOUVELLES (INNOVATIONS, DIVERSIFI-
FICATION, FISCALITÉ, MAIN-D'ŒUVRE,
ACQUISITIONS DE TERRAINS OU
D'IMMEUBLES INDUSTRIELS).



Office vaudois pour le développement
du commerce et de l'industrie

Av. Mon-Repos 24
1005 LAUSANNE Tél. (021) 23 33 26
FAX : (021) 233 329



Ecole suisse d'ingénieurs des industries
graphique et de l'emballage

Le développement technologique qui stimule aujourd'hui l'industrie et l'économie suisse vous paraît-il convenir à vos capacités ?

Cherchez-vous une position de cadre dans une carrière professionnelle diversifiée ? Etes-vous intéressé par l'accomplissement de tâches exigeantes ?

Si le défi vous tente, votre place est toute trouvée : venez rejoindre pour trois ans le rang de nos étudiants.

Nous vous enverrons volontiers une documentation complète sur notre formation, reconnue par la Confédération :

Ingénieur ETS
de l'industrie graphique
ou
en emballage et en logistique

Le cycle d'étude commence fin octobre / début novembre.

Ecrivez ou téléphonez-nous sans attendre. Nous vous renseignerons volontiers.

Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphique et de l'emballage Rue de Genève 63, CH-1004 Lausanne, Téléphone 021-25 36 83